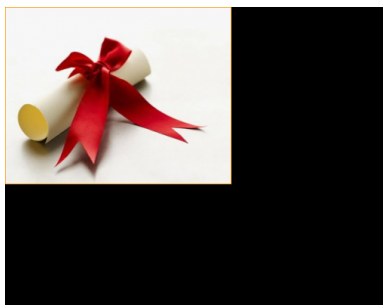


## Le brevet et le CFG



### LE BREVET

#### Objectif

Délivré par un jury, le brevet est un diplôme qui atteste des connaissances acquises jusqu'à la fin du collège. Le brevet ne donne pas accès à une classe supérieure en fin de troisième.

#### Épreuves

- **Deux épreuves écrites :**
  - français, histoire-géographie, enseignement moral et civique,
  - mathématiques, sciences et vie de la terre, sciences physiques et technologie.
- **Une épreuve orale :** portant sur un sujet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou de l'un des parcours (éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen).
- **Évaluation du socle commun de compétences, de connaissances et de culture** 8 composantes seront évaluées et compteront dans le calcul des points pour l'obtention du brevet.

<http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>

#### Résultat

Pour être déclarés admis, tous les candidats doivent obtenir une moyenne générale de 10 sur 20 pour l'ensemble des résultats.

Des mentions sont attribuées à partir des notes 12,14 et 16. Cette disposition est le préalable à l'attribution des bourses au mérite accordées de droit aux élèves déjà boursiers sur critères sociaux recueillant une mention bien ou très bien.

### CFG

Le Certificat de Formation Générale (CFG) valide des acquis dans les domaines de connaissances générales, notamment pour les élèves des enseignements généraux et

professionnels adaptés (SEGPA) et de la 3ème d'insertion.

Il garantit l'acquisition de connaissances de base dans 3 domaines généraux : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle.

Les élèves passent :

- un contrôle en cours de formation en français et en mathématiques;
- une épreuve orale de 20 minutes : entretien à partir du dossier élaboré à l'issue du stage en entreprise et éventuellement d'un dossier facultatif.